



CYCLOCITY  
JCDecaux France  
JCDecaux SA



Le 29 mai 2012

# PERCO

## Attention DANGER

La direction veut remplacer par un Perco, le Plan d'Épargne Long Terme existant (PELT, fonds qui permettent actuellement de placer votre participation et votre intéressement).

Le Perco donne la possibilité aux salariés de se constituer un complément retraite, souvent abondé par l'employeur.

### **Mais attention aux miroirs aux alouettes.**

L'épargne reste bloquée jusqu'au départ du salarié à la retraite, contrairement au PELT actuel où l'épargne est disponible au bout de 5 ans.

Dans le Perco, les cas de déblocage sont très limités. Il faut notamment être chômeur en fin de droit pour pouvoir récupérer son argent. A contrario, le PELT permet de récupérer son argent en cas de départ de l'entreprise.

Le rendement de l'épargne dépend des fonds sur lesquels les sommes sont placées. Le montant du capital ou de la rente risque d'être insignifiant à la sortie en raison des aléas du casino boursier (les retraités américains en ont fait l'amère expérience en 2009).

### **Le salarié sait ce qu'il paie. Il n'a par contre aucune garantie sur ce qu'il touchera.**

L'éventuel intérêt d'un Perco réside dans l'abondement versé par l'employeur. En dessous de 2 900,00 € d'abondement, le PELT est plus intéressant que le Perco.

Aujourd'hui, la direction verse seulement 200,00 € d'abondement. Rien ne nous indique que l'abondement sera important. Pourquoi une direction qui n'augmente pas les salaires verserait un abondement ?

Par contre la direction propose de vous autoriser à renoncer à 5 jours de congés ou de RTT pour alimenter votre Perco du salaire équivalent...

Pour nous, la CGT, la garantie d'une bonne retraite résulte d'abord de l'attribution de salaires décents afin de pérenniser un bon niveau de cotisations.

Pour la CGT JCDecaux  
Eric SYLARD - Jean-Pierre VIAUD

Pour recevoir directement les informations de la CGT JCDecaux sur votre messagerie,  
communiquez votre e-mail à : [cgt.jcdecaux@free.fr](mailto:cgt.jcdecaux@free.fr)